

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 364

présenté par
M. Brottes

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« le niveau »,

les mots :

« les niveaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.